

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PREPARATION A LA COMMISSION PRE-PAM
16 mai 2011 – SAIO Strasbourg

<p>Ordre du jour</p>	<p>La réforme du lycée a entraîné des modifications dans le mode d'affectation des élèves en 1^{ère} :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux • La question des passerelles • Critères à prendre en compte lors de la commission pré-PAM
<p>Etat des lieux</p>	<p>Suite à la réforme du lycée, le système d'affectation en 1^{ère} a été travaillé avec des chefs d'établissements et le Recteur jusqu'en janvier pour aboutir à un Affelnet 1^{ère} intégrant les 1^{ères} technologiques et professionnelles. Les 1^{ères} d'adaptation n'existant plus, à l'exception des "adapt" ST2S et Hôtellerie réservées aux élèves des BEP correspondant (saso et hôtellerie), des codes vœux spécifiques ont été créés pour tous les autres élèves de BEP/CAP souhaitant poursuivre une formation et pour tous les élèves souhaitant changer de voie ou de spécialité (passerelles). Ce système doit être pérennisé les années à suivre.</p>
<p>Les passerelles</p>	<p>L'inspecteur d'académie peut autoriser un élève de 2^{nde} professionnelle à entrer en 1^{ère} générale et technologique (G/T) et le recteur peut autoriser un élève de 2^{nde} G/T à entrer en 1^{ère} pro. Cependant le nombre de places est très limité dans les formations les plus demandées, notamment parce que les départs vers l'apprentissage en fin de 2^{nde} pro sont moins nombreux que prévu. D'autre part, les réorientations vers la voie professionnelle à l'issue de la 2^{nde} GT sont en augmentation. C'est pourquoi il est impératif de connaître les places vacantes pour permettre aux élèves de faire des vœux sur des formations accessibles.</p> <p>L'une des difficultés de cette réorientation est celle de l'adaptation d'un élève de 2^{nde} G/T dans la voie pro. Ce dernier présente de grosses lacunes professionnelles, n'a pas, ou très peu, d'expérience du travail en entreprise et le fait de valider en 2 ans ce que d'autres doivent valider en trois crée des problèmes d'équité (notamment par rapport au temps de formation en entreprise).</p> <p>Pour ce qui est des passerelles de la voie pro vers la voie G/T, les élèves venant de 2^{nde} G/T doivent rester prioritaires pour l'entrée en 1^{ère} G/T. Il a donc fallu mettre en place des quotas, c'est-à-dire des places réservées en nombre restreint pour les élèves venant d'autres horizons (passerelle, récurrents, CAP) : d'où la nécessité de deux codes par formation.</p>
<p>Critères pour la pré-PAM</p>	<p>Le tout premier critère à connaître est celui du nombre de places disponibles.</p> <p>Ensuite, l'avis du chef d'établissement d'accueil est déterminant pour les passerelles : si ce dernier est négatif la passerelle ne sera pas autorisée (cet avis doit être donné en fonction des possibilités de réussite du jeune et non pas des capacités d'accueil de l'établissement). Si un élève n'a pas pu rencontrer de chef d'établissement, la commission pré-pam tranchera.</p> <p>D'autres critères sont pris en compte dans Affelnet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les notes avec des matières coefficientées en fonction de la classe demandée • l'avis du chef d'établissement d'origine (note de compétence) • le rang du vœu (bonus premier vœu) • la cohérence entre formation d'origine et d'accueil • les cas particuliers qui seront étudiés en commission pré-pam (bonus médical, dérogation...).
<p>Prochaine réunion du groupe technique</p>	<p>Commission pré-PAM : le vendredi 17 juin à 9h au SAIO (prévoir l'ensemble de la journée). Commission de validation PAM : le mardi 28 juin à 9h au SAIO (probablement jusqu'à 12h) Compte-rendu réalisé par Clémence TOLLON SAIO Strasbourg</p>